

Jeudi 19 mai 2022

Ordre du jour

Assemblée départementale lundi 23 mai 2022

En présence de :

François Durovray, Président du Département

Alexis Teillet, conseiller délégué en charge des nouvelles mobilités

1. Finances

Compte administratif 2021 : une gestion à la fois lucide et ambitieuse

2. Mobilité

Le Département investit pour une route plus fluide et plus sûre

1. Compte administratif 2021 : une gestion à la fois lucide et ambitieuse

Le compte administratif 2021 traduit une gestion tout à la fois lucide et ambitieuse. Dans un contexte de forte hausse des recettes, le Département a poursuivi ses efforts de maîtrise des dépenses et de désendettement. Ce travail d'assainissement et de stabilisation, engagé depuis plusieurs années, lui permet de continuer à investir au service du territoire et des Essonniens.

L'exercice budgétaire 2021 enregistre une nette amélioration après une année 2020 marquée par la crise sanitaire. Ce redressement s'explique par une meilleure dynamique des recettes liée à la reprise mais aussi par une certaine maîtrise des dépenses de fonctionnement, liée à la poursuite des efforts de gestion de la collectivité, permettant d'atténuer partiellement l'évolution toujours à la hausse des dépenses sociales.

- **Des dépenses de fonctionnement contenues**

Les dépenses réelles de fonctionnement baissent de -0,52% par rapport à 2020, passant de 1,167 Mds d'€ à 1,163 Mds d'€. Le coût net des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire est évalué pour 2020 à 23,65 M€. En neutralisant, cet effet conjoncturel de la crise sanitaire sur l'exercice 2020, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est en légère hausse de +1,57%.

Ces dépenses restent marquées par le poids des dépenses sociales proche de 60 %, qui s'élèvent à 671 M€ en hausse modérée (+0,82%) par rapport à 2020 (dont 188 M€ pour le RSA, soit + 0,51% par rapport à 2020).

- **Des recettes de fonctionnement en forte augmentation**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,38 Mds d'€, en hausse de +5,8% par rapport à 2020.

Cette dynamique s'explique notamment par :

- **la hausse exceptionnelle des recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** : 287 M€, soit une progression de 20,82%, avec un nombre de transactions exceptionnel en 2021 (plus de 23 000 transactions) ;
- **la dynamique de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, la part départementale ayant augmenté de 6,23% en 2021 (93 M€). L'effet de la crise sanitaire sur cette recette se fera ressentir en 2022.
- **l'épargne brute** qui s'élève à 214,9 M€.

- **Une capacité d'investissement préservée**

La hausse des recettes, la maîtrise des dépenses et le niveau d'épargne élevé permettent au Département de poursuivre des investissements dynamiques et structurants pour le territoire. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent ainsi à 267,6 M€ en 2021. Les efforts les plus importants portent sur les secteurs suivants :

- Collèges : 73,2 M€, soit une hausse de +31,46% : opérations de réhabilitation et le début des opérations de construction des collèges ; livraison d'ordinateurs portables pour tous les collégiens entrant en 6^e.
- Habitat et logement : 35,7 M€, soit une hausse de +43,32% (dont 24 M€ pour les aides versées au titre de la Prime Eco Logis 91).

- Mobilités et déplacements : 44,9 M€ malgré des dépenses conjoncturellement en baisse sur les grands projets routiers.
- **Un désendettement qui se poursuit**

Grâce à ces recettes, notamment à son épargne fortement restaurée (épargne nette à 134,6 M€), le Département a pu conserver sa capacité de financer des investissements d'envergure tout en contenant l'encours de sa dette. Cet encours s'élève à 949 M€ fin 2021 (dont la reprise de dette de 10 M€ du SDIS) contre 951 M€ en 2020. La capacité de désendettement du Département est désormais 4,4 ans en fin d'année après avoir dépassé les 7 ans en 2020.

2. Le Département investit pour une route plus fluide et plus sûre

Après un premier Plan anti-bouchon 2016-2020 visant à redonner à la route toute sa place dans la politique régionale de transport, la Région Île-de-France a lancé l'acte II, intitulé « Plan route de demain pour une route plus fluide ». Le Département de l'Essonne, qui a conclu dans ce cadre un contrat portant sur des études et des travaux, renouvelle son engagement aux côtés de la Région pour financer des opérations à hauteur de 72 M€ sur la période 2022-2027.

L'objectif est de développer un réseau routier d'intérêt régional (RRIR) en Essonne pour améliorer la fluidité des déplacements et la sécurité des usagers de la route.

Ainsi, pour ce nouveau Plan, le Département investit 72 M€ pour des opérations prioritaires, la Région subventionnant 50% de chacune de ces opérations, soit 36 M€ au total.

Les opérations prévues (montants HT des opérations) :

- RN20 - Décongestion des carrefours : **15 M€**
- Desserte de la base aérienne 217 : **6,5 M€**
- Aménagement de la liaison Centre Essonne - RD 31 déviation d'Itteville : **7 M€**
- Aménagement de la liaison Centre Essonne - Desserte du val d'Essonne : **7 M€**
- Aménagement de la liaison Nord-Essonne - Franchissement de Seine Athis-Mons/Vigneux : **2 M€**
- RD 36 section Châteaufort – Saclay : **5 M€**
- RN7 : Décongestion de carrefours : **2,5 M€**
- Déviation de Paray – contournement sud d'Orly : **20 M€**
- Déviation des zones urbaines impactées par le réseau routier d'intérêt régional : **5 M€**
- Diffuseur A6 Chilly-Mazarin / Longjumeau : **2 M€**

Dans le cadre du nouveau contrat cadre conclu avec la Région, le Département s'engage par ailleurs à :

- assurer une qualité de service minimale offerte aux usagers sur les voiries du réseau routier d'intérêt régional, à travers la provision d'un budget de maintenance et de fonctionnement suffisant et l'incitation envers les communes à assurer un niveau de service équivalent sur le RRIR urbain ;

- recueillir et partager les données relatives à l'état des voiries ainsi qu'à leur usage, notamment les données relatives au trafic observé ;

- déployer un programme d'expérimentations et d'innovations susceptible d'être cofinancé par la Région, en s'appuyant en particulier sur les opportunités offertes par les procédures de marchés publics.